

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° SPE849

présenté par  
M. Poisson

-----

### ARTICLE 19

Compléter l'article par les mots suivants :

« à l'exception des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées (secrets d'affaires), tels que définis par le projet de directive de la commission européenne en date du 28 novembre 2013. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Il s'agit, par cet amendement, de protéger les informations ayant une valeur économique et stratégique qui composent le capital immatériel de l'entreprise.